

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Ce formulaire doit être signé par le père, la mère ou le tuteur légal.

Je soussigné (Nom – Prénom) :

|||||

Adresse :

|||||

Code Postal : ||||| Ville : |||||

Agissant en qualité de :

Père Mère Tuteur

Autorise :

mon fils ma fille

- À pratiquer le Tai Chi Chuan.
- À être transporté(e) en voiture par des personnes bénévoles à l'occasion des différentes compétitions, stages et entraînements dans le cadre des activités sportives.
- La présente vaut autorisation du tuteur légal au responsable sportif à prendre les décisions nécessaires en cas d'incident et de faire procéder à une consultation médicale ou à une hospitalisation en cas d'accident ou de malaise.
- Chaque enfant, doit être accompagné d'un adulte pour se rendre sur le lieu du cours.

Fait à : ||||| le : |||

Signature :





PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION (En plus de ce document)

Dans tous les cas :

- Le bordereau d'inscription dûment rempli.
- 1 photo d'identité (à agraffer sur la première page du formulaire d'inscription)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tai Chi Chuan y compris en compétition, datant de moins de 3 mois.

(Les photocopies ne seront pas admises)

Ceux, possédant un passeport sportif de la FAEMC, pourront y faire apposer dessus le cachet et la signature du médecin.

Le certificat devra être fourni impérativement avant le troisième cours de l'adhérent.

- 2 enveloppes timbrées vierges.
- Une attestation (reçu) peut-être délivrée pour une prise en charge par votre comité d'entreprise. Si oui, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
- Un chèque de cotisation de € . (Voir tarifs en dernière page)

La cotisation, peut être réglée en 3 chèques qui seront encaissés selon les dates inscrites à leur verso.
Si l'éditeur du chèque est différent de l'adhérent, inscrire le nom de celui-ci derrière le chèque.

Pour la création de la licence à la F.A.E.M.C, **il faut fournir en plus :**

- Formulaire d'affiliation pour l'année en cours (fourni par le club).
- 2 photos d'identité.



REPRISE DES COURS



La reprise des cours pour la saison 2017 – 2018,
aura lieu le **Mercredi 13 septembre 2017.**

LIEU



Gymnase de Mondétour
74, route de Montlhéry
91 400 ORSAY



HORAIRES DES COURS



Mercredi de 18h15 à 19h45
Stage à thème certains Samedi de 18h15 à 19h45



L'activité n'aura pas lieu pendant les vacances scolaires.

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

☺ 1 cours d'essai gratuit ☺

Le tarif comprend le prix des cours ainsi que la licence fédérale à la F.A.E.M.C.
et l'adhésion au C.A.O. correspondant à 47 € pour la saison 2017/2018.

Le montant des cotisations est dégressif suivant le nombre d'adhérents par famille
(même lieu d'habitation)



Mercredi & Samedi

— Premier inscrit : 185 € — Deuxième inscrit et plus: 175 €

Mercredi

— Premier inscrit : 150 €
— Deuxième inscrit et plus: 135 €



Samedi

— Tarif d'un stage : 30 €
Un minimum de six participants
sera requis



Tarif préférentiel pour les :
collégiens, lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi.
Renseignement auprès des responsables de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année

Le dossier complet doit être remis le plus tôt possible
aux responsables de la section accompagné de son règlement.

Ou

l'adresser par courrier au :

Club Athlétique d'Orsay section Tai Chi Chuan
29, avenue De Lattre de Tassigny
91400 Orsay

